



DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'ALSACE
1, RUE PIERRE MONTET
67082 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 15 février 2007

Groupe de subdivisions du Bas-Rhin
Subdivision Environnement Risques
Affaire suivie par Anita Botz
Téléphone : 03 88 25 92 81
Télécopie : 03 88 25 91 94
Mél : anita.botz@industrie.gouv.fr
N/Réf. : AB/AL

Réunion CLIC de DRUSENHEIM

du 9 février 2007

Relevé de décisions

Etaient présents :

M. le Sous-Préfet de HAGUENAU, Président du CLIC

Mmes HOUSSIN Raphaëlle, ERNEWEIN Michelle

MM. WEIMERT Jérôme, MULLER Hervé, SCHAEFFER Henri, HEITZ Etienne, KRAUSS Alphonse, SCHUSTER Pierre, HOMMER Denis, DIETRICH Jérôme, BURCKEL Jean-Paul, LOHIER Michel, BECKRICH Denis, IMBOURG Roger, CHARRIN Olivier, ROUGER Christophe, SAMPSON John,

M. BALLOUEY Jacques , DDE du Bas-Rhin

M. VAUTRIN Jean-Noël, Mme BOTZ Anita , DRIRE Alsace

Etaient excusés :

M. CHABROLLE Vincent

Mmes KUBICKI Eve, MULLER Claudine

MM. ZILLIOX, RICHERT.

Le Sous-Préfet ouvre la réunion à 18 heures.

M. VAUTRIN de la DRIRE présente les aléas du PPRT relatif à la société TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE (cf. Powerpoint)

Le CLIC étant « personne morale associée » à l'élaboration du PPRT, il désigne deux représentantes : il s'agit de Mmes HOUSSIN Raphaëlle et ERNEWEIN Michelle.

Plusieurs questions ont été posées par les membres du CLIC :

- M. le Maire de ROHRWILLER indique qu'il a adressé un courrier à M. le Sous-Préfet, dans lequel il exprime son souhait d'exclure du PPRT le phénomène de Boil Over à cinétique lente.
- M. LOHIER de TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE demande également de ne pas retenir le Boil Over dans le PPRT, le phénomène étant à cinétique lente avec une probabilité de 10^{-5} (1 fois tous les 100 000 ans).
- La DRIRE indique qu'à ce jour, le Boil Over doit être pris en compte et rappelle qu'aucune contrainte sur l'existant n'est exigée, aucune mesure foncière n'est à envisager. Il convient de limiter l'extension de l'urbanisation future et d'interdire les établissements recevant du public (ERP) difficilement évacuables.
- Consécutivement aux questions soulevées, le Sous-Préfet:
 - rappelle que le PPRT découle de la catastrophe d'AZF de TOULOUSE. Le risque n'était même pas envisagé et la population autour de l'usine vivait paisiblement jusqu'au jour de la catastrophe. Il vaut mieux informer les populations du risque.
 - demande à la DRIRE de vérifier s'il n'est pas possible d'écarter le phénomène Boil Over à cinétique lente du PPRT,
 - demande à la DRIRE de répondre rapidement au courrier de M. le Maire de ROHRWILLER avant si possible, la consultation des conseils municipaux des différentes communes,
 - précise que les documents officiels pour la consultation des conseils municipaux de DRUSENHEIM, OBERHOFFEN/MODER, BISCHWILLER et ROHRWILLER seront envoyés vers le 15 février ; les conseils municipaux auront alors 1 mois pour émettre un avis sur le projet de prescription du PPRT,
 - indique que s'il y a des pressions fortes de la population ou si le besoin s'en fait sentir, une réunion publique peut être organisée
 - fait remarquer que la dévalorisation du patrimoine, s'il y en a une, ne devrait pas être très importante, puisqu'en fait le risque n'est pas supérieur à celui d'une chute d'avion,

- en outre, il est nécessaire d'informer la population sur les risques et sur les mesures qui seront prévues en cas de besoin,
- il est nécessaire enfin de recenser les populations sensibles situées dans le périmètre d'étude du PPRT.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet clôt la réunion à 19 h 15.

Le Sous-Préfet
de l'Arrondissement de Haguenau



Claude FLEUTIAUX